

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 juin 2016

---

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 juin 2016 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité Syndical du 12 octobre 2016

Projet de procès-verbal de la séance du 22 juin 2016

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 22 juin 2016 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal des séances plénières des 9 et 17 mars 2016**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Présentation de l'édition 2015 du Rapport d'activité annuel**
4. **Présentation de l'Etablissement public Loire EN BREF**
5. **Point d'information sur l'épisode pluvieux de fin mai à début juin 2016**
6. **Hypothèse de classement du barrage de Villerest en Point d'Importance Vitale (PIV)**
7. **Valorisation de l'aménagement de Naussac par l'implantation d'une microcentrale dans le canal de dérivation du Chapeauroux**
8. **Avancement de l'appui de l'Etablissement à l'élaboration des SLGRI sur le bassin de la Loire et ses affluents**
9. **Restitution de la 1<sup>ère</sup> édition de DiSCo'Loire 2016**
10. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Evre-Thau-St Denis**
11. **Valorisation du patrimoine archéologique du site de Villerest**
12. **Actualisation des montants (prévisionnels/réalisés) de reliquats de crédits**
13. **Mise en conformité de la présentation des budgets supplémentaires 2016**
14. **Décision modificative n°2 pour l'exercice 2016**
15. **SAGE Loir — Complément d'analyse dans le cadre de l'étude de gestion quantitative**
16. **Procédure d'achat public**
17. **Règlement budgétaire et financier**
18. **Gestion du personnel**
19. **Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**
20. **Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **REGIONS**

M. Christian DUMAS Centre-Val de Loire  
M. Sylvain MATHIEU Bourgogne-Franche-Comté

### **DEPARTEMENTS**

M. Fabrice BOIGARD Indre-et-Loire  
M. Christian CHITO Allier  
M. Louis DE REDON Loir-et-Cher  
M. Alain HERTELOUP Nièvre  
M. Pierre LEFORT Haute-Vienne  
M. Gérard MALBO Loiret  
M. Bernard PALPACUER Lozère

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Mme Stéphanie ANTON Orléans  
M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération  
M. Gabriel MAQUIN Vichy  
M. Louis-François MARTIN Agglomération de Nevers  
M. Yves MASSOT Tours  
M. Rémy VIROULAUD Limoges

### **SICALA**

M. Georges ASSEZAT Haute-Loire  
M. Christian BARLE Nièvre  
M. Bruno LIANCE Cher  
M. Jean-Pierre REZÉ Indre-et-Loire

### **Délégations de vote**

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Yves MASSOT

M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret) à M. Bruno LIANCE

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER

M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. Christian DUMAS

Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT

M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire) à M. Christian BARLE  
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Louis-François MARTIN  
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD  
M. Jean-Claude LEBLANC (Joué-lès-Tours) à M. Jean-Pierre REZÉ  
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Montluçon) à M. Gabriel MAQUIN  
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON  
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Pierre LEFORT  
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Gérard MALBO  
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO  
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de Haute-Vienne) à M. Rémy VIROULAUD  
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Alain HERTELOUP  
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET  
Mme Sophie TUBIANA (Saumur Loire Développement) à M. Sylvain MATHIEU

### **Excusés**

M. Vincent ALDEBERT  
M. Patrick BAGOT  
M. Jean-Luc BERGEON  
M. Jean-Paul BOISNEAU  
Mme Jocelyne BOUQUET  
M. Pierre BROSELLIER  
Mme Andréa BROUILLE  
Mme Frédérique COLAS  
M. Jean-Jacques CORSAN  
Mme Jennifer DA SILVA  
M. Jean-Louis DEMOIS  
M. Thierry GAILLARD  
M. Laurent GERAULT  
Mme Chantal GIEN  
Mme Pascale HAMEAU  
Mme François HAMEON

M. Michel JOUBERT  
Mme Djamila KAOUES  
M. Jérémie LACROIX  
M. Didier LAVILLE  
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ  
Mme Aurélie MAILLOLS  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. Jean-Claude MORIN  
M. Simon PLENET  
Mme Nathalie POIRIER  
Mme Chantal REBOUT  
M. Jean-Luc RIGLET  
Mme Bernadette ROCHE  
Mme Nathalie ROUSSET  
Mme Dominique SARDOU  
Mme Anne VERIN  
Mme Marie-Thérèse VIALLE  
M. Jean-Pierre VIGIER

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée  
MME Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière  
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac  
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

16-51-CS      Approbation du procès-verbal des séances plénières des 9 et 17 mars 2016

16-52-CS      Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

16-53-CS      Projet d'implantation d'une microcentrale dans le canal de dérivation du Chapeauroux

- 16-54-CS Restitution de la 1ère édition de DiSCo'Loire 2016
- 16-55-CS Avis sur le projet de SAGE Evre Thau Saint Denis
- 16-56-CS Cession de propriété de l'ensemble des collections issues des fouilles archéologiques du barrage de Villerest au Musée National de la Préhistoire
- 16-57-CS Actualisation des montants (prévisionnels/réalisés) de reliquats de crédits
- 16-58-CS Budgets supplémentaires du budget principal et budget annexe « exploitation des ouvrages » 2016
- 16-59-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2016
- 16-60-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2016
- 16-61-CS SAGE Loir - Complément d'analyse dans le cadre de l'étude de gestion quantitative
- 16-62-CS Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du Code des marchés publics
- 16-63-CS Règlement budgétaire et financier
- 16-64-CS Accroissement temporaire d'activités
- 16-65-CS Transformation d'un poste de technicien principal de seconde classe au tableau des effectifs
- 16-66-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial

## **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Mesdames, Messieurs, merci d'être ponctuels pour ce Comité Syndical de l'Etablissement public Loire. Nous avons 19 points à l'ordre du jour et puis éventuellement bien sûr des questions diverses. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer immédiatement.

### **1. Approbation du procès-verbal des séances plénières des 9 et 17 mars 2016**

Pourquoi deux séances ? Je vous rappelle que le 9 mars, nous n'avions pas le quorum. Donc un deuxième Comité a eu lieu la semaine juste d'après pour regarder l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques sur ces deux comptes rendus ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**

Cette actualisation est essentiellement due à la création des nouvelles Régions.

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : M. Jean-Jacques CORSAN et Mme Andréa BROUILLE en tant que délégués titulaires ; et M. François VINCENT et Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES en tant que délégués suppléants.

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Mme Aurélie MAILLOLS et M. Jean-Luc BERGEON en tant que délégués titulaires ; et Mmes Nelly FRONTANAU et Catherine EYSSERIC en tant que déléguées suppléantes. Trois femmes, j'en connais qui vont être contents. Stéphanie ANTON devrait être ravie. Dans la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ils ont mis trois femmes déléguées, sur quatre. Vous voyez !

Département d'Indre-et-Loire : M. Fabrice BOIGARD en tant que délégué titulaire, en remplacement de M. Jean-Pierre GASCHET.

Ville de Bourges : Mme Jennifer DA SILVA en tant que déléguée titulaire, en remplacement de M. Sébastien CARTIER.

Un nouveau trombinoscope vous est distribué, à usage interne bien sûr.

Y a-t-il des questions sur ces nominations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Donc on prend acte et on espère les voir régulièrement.

### **3. Présentation de l'édition 2015 du *Rapport d'activité annuel***

Sylvie Asselin va nous le présenter. En raison des délais d'imprimerie, on ne l'a pas tout de suite en papier. Il vous sera bien sûr communiqué et il sera sur le site Internet. On va vous en présenter les grandes lignes immédiatement.

## **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Le rapport d'activité annuel, préalablement à sa diffusion par voie postale. Comme vous l'avez dit, il sera diffusé plus largement par voie électronique.

Il se compose d'un livret de 12 pages retraçant l'essentiel des interventions ayant marqué l'année

2015 et d'une *webkey* avec laquelle vous pourrez vous connecter automatiquement au rapport interactif. Il se présente sous forme de catalogue numérique que vous pourrez feuilleter. La navigation est très conviviale et il vous offre de nombreux liens.

Vous pourrez retrouver les chapitres habituels :

- Mot du président
- Faits marquants
- Objectifs et missions
- Exploitation des ouvrages
- Prévention et réduction du risque inondation
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation
- Aménagement et gestion des eaux
- Valorisation du patrimoine
- Autres actions (communication, coopérations internationales)

et tout le volet « annexes » qui retrace l'ensemble des réunions des instances, l'exécution des délibérations, la mise en œuvre du budget, les marchés et des éléments sur la gestion des ressources humaines.

Cette année, on a voulu traiter cela vraiment comme un magazine. Surtout il nous a paru souhaitable de recourir à l'infographie pour permettre ainsi une lecture accompagnée par le dessin et rendre plus explicite encore la compréhension des actions de l'Etablissement, et pour une visualisation plus rapide des résultats.

Ainsi une infographie vous est offerte et elle introduit chaque tête de chapitre soit en illustrant un fait marquant, soit en résumant le chapitre correspondant. Au fil des pages, vous pouvez aussi retrouver ce type de visualisation.

Pour illustrer cet exposé, je vous propose de vous présenter ces infographies pour chaque tête de chapitre, donc un peu en exclusivité.

#### Objectifs et missions de l'Etablissement

On a voulu représenter très simplement ce qu'est l'Etablissement :

- Un territoire d'intervention : le bassin fluvial
- Des collectivités membres, par type : Régions, Départements, Villes, Agglos et Métropoles, Syndicats
- Les missions principales : gestion des ouvrages, prévention des inondations, recherche/développement/innovation, aménagement et gestion des eaux ; et un traitement plus particulier pour la valorisation du patrimoine.

#### Exploitation des ouvrages

Toujours en partant du territoire, on a voulu représenter, très simplement toujours, l'aire d'intervention de l'Etablissement et, pour l'exploitation, on a surtout voulu mettre en avant le fait marquant de l'année : l'étiage 2015 et donc ce qui concerne la gestion des ouvrages de Naussac et de Villerest. En effet, 2015 aura connu l'étiage le plus long (221 jours) depuis la mise en service de Naussac et Villerest, et surtout les deux ouvrages ont assuré le soutien à hauteur de : 80 Mm<sup>3</sup> d'eau déstockée pour Naussac et 70 Mm<sup>3</sup> pour Villerest.

#### Prévention et réduction du risque inondation

Même chose, on repart toujours de ce territoire de l'Etablissement. Là, on a voulu mettre en avant les actions menées à l'échelle du bassin et les actions territorialisées.

On peut en citer quelques-unes :

- 14 appuis sur 17 à l'élaboration des SLGRI (stratégies locales de gestion des risques



- d'inondation)
- La relance de l'initiative PCA avec un objectif de 15 collectivités volontaires
  - 13 nouvelles communes volontaires pour la mise de repères de crue
  - 26 communes accompagnées à la préparation de la gestion de crise

L'accent a été mis aussi sur les actions territorialisées, notamment avec :

- L'appui et l'expertise sur le bassin de la Maine
- Egalement les 34 actions concertées pour réduire le risque inondation dans les vals de Loire du Giennois.

On a également mis en avant des bilans qui ont été dressés concernant la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Pour rappel, ce sont 20.000 entreprises qui ont été informées - acteurs économiques, plus précisément, qui ont été informés et sensibilisés ; et près de 2.500 diagnostics réalisés sur la période 2007-2013 ; et puis aussi le bilan qui a été dressé concernant le programme de restauration des levées en Région Centre, avec 68 opérations programmées entre 2007 et 2015.

#### Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

Dans cette même logique, nous sommes toujours repartis du bassin fluvial pour identifier les principales actions menées.

##### *Volet Recherche-Action*

Plus particulièrement, on a fait état de l'adaptation des modes de gestion du barrage de Villerest face aux impacts du changement climatique, ainsi que de l'exploration de l'intérêt des sciences comportementales dans la gestion de l'eau et des risques associés.

##### *Volet Recherche-Gestion*

Plus de 100 participants et 150 en streaming ont pu suivre les 4 demi-journées Recherche-Gestion 2015. Pour rappel, nous organisons demain et après-demain l'édition 2016.

Et puis ce sont aussi 3 documents d'information sur le changement climatique qui ont pu être diffusés, notamment L'Actu'Climat.

On a également souligné les 1431 saumons comptabilisés au droit des 4 stations de comptage.

On a aussi évoqué l'audition d'experts en prospective sur la vulnérabilité du changement climatique

#### Aménagement de gestion des eaux

On a voulu indiquer en quelques chiffres ce que représentait le portage des SAGE pour l'Etablissement. Déjà on a identifié la couverture territoriale (1/3 du bassin).

Et puis aussi on a souhaité donner quelques chiffres : ce que représentaient l'animation et l'appui technique, les réalisations concertées, le public impliqué et sensibilisé aux enjeux des territoires concernés.

- 4 avis formulés en tant qu'EPTB
- 57 avis au titre de la police de l'eau
- 61 réunions des instances des SAGE
- 500 participants à des rencontres, visites de terrain, forum organisés par les animateurs de SAGE
- 178 participations des animateurs à des réunions territoriales organisées par des acteurs locaux ou des acteurs de bassin et ceci dans des domaines tout aussi variés qui sont représentés par des petites icônes à la droite de votre écran (inondations, qualité des eaux, dynamique fluviale, continuité écologique, espèces invasives, urbanisme, têtes de bassin et gouvernance)

Voici pour les 4 principales actions.

### Valorisation du patrimoine

Ensuite, plus rapidement, sur la valorisation du patrimoine. Là, on a identifié le nombre de projets qui ont été soutenus par l'Etablissement : 16 projets à caractère patrimonial et 38 projets au titre du dispositif « Classes Loire » (1.137 élèves sensibilisés et impliqués dans des projets concernant la valorisation de la Loire ou la connaissance du bassin de la Loire).

On a également dressé une infographie concernant un bilan du dispositif Classes Loire. En fait, cela représente à peu près 10 ans de soutien à ce dispositif pour l'Etablissement. Il y a eu un travail de fait sur la période 2004-2015, avec des chiffres : plus de 500 projets soutenus et, je crois, plus de 21.000 élèves sensibilisés et impliqués dans ces projets.

Enfin, les 2 derniers chapitres :

### Autres actions

On a dressé une rétrospective de l'ensemble des événements et produits réalisés, pour la plupart en interne, en matière de communication. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces documents qui seront aussi en lien dans le catalogue interactif. Ça représente un peu de volume.

### Annexes

Je ne vais pas énumérer l'ensemble des infographies qui se trouvent dans cette partie mais vous pouvez en retrouver pas mal concernant :

- les réunions des instances
- beaucoup de camemberts concernant la mise en œuvre du budget
- l'ensemble des délibérations
- les marchés
- et des éléments sur la gestion des ressources humaines.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci de cette présentation. C'est un travail important, comme dans chacune de nos collectivités, ce rapport d'activité. Merci à vous, madame, et à l'ensemble des collaborateurs. C'est très chronophage mais c'est important parce que ça montre vraiment l'activité de notre Etablissement. Et vis-à-vis de l'extérieur aussi c'est un bon moyen de montrer tout ce que l'on peut faire au cours d'une année au niveau de l'Etablissement. Donc, il faut user et abuser de ce rapport, le faire passer à d'autres collectivités, aussi bien en version informatique qu'en version papier quand on l'aura. Cela permet de mieux faire connaître l'Etablissement qui est parfois encore un petit peu méconnu dans certains endroits. Donc un dossier important.

Il n'y a pas de délibération sur ce dossier-là.

## **4. Présentation de l'Etablissement Public Loire EN BREF**

### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Dans le prolongement de l'actualisation du guide pratique à l'attention des délégués de l'Etablissement, accessible sur le site Internet de l'Etablissement [www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr), il est apparu opportun de concevoir et réaliser, toujours en recourant à l'infographie, une présentation de l'Etablissement EN BREF.

Ce support d'information, en date de mai 2016, est focalisé sur les services rendus et les résultats obtenus. Ce document a été joint en annexe de la note.

Il s'inscrit également dans la même logique de « porter à connaissance » que les éléments de présentation synthétique relatifs au budget de l'Etablissement et mis à disposition en avril, et dont

copie est jointe également en annexe de la note.

Je vais vous présenter quelques résultats concrets démontrant les apports de l'Etablissement sur le plan administratif et financier puis en matière d'exploitation et de prévention des risques, et enfin sur le volet développement et gestion territorialisée.

#### Administration et finances

Concernant le volet administratif et financier, que peut-on dire des réalisations concrètes démontrant les apports de l'Etablissement ?

Tout d'abord, on peut parler d'une gestion saine d'un syndicat mixte trentenaire avec une couverture territoriale conséquente, qui a 0 endettement et un patrimoine immobilier valorisé à hauteur de plusieurs millions d'euros.

On peut également souligner l'optimisation financière des contributions statutaires versées par les collectivités membres. Cela représente 3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution, grâce à la perception de la redevance pour soutien d'étiage, ainsi qu'à l'obtention de subventions de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

On peut parler également de la mobilisation à moindre coût d'un capital humain spécialisé important, avec une expertise des agents reconnue et appréciée. Et le coût de l'ensemble de la masse salariale est de l'ordre de 0,30 € par habitant.

#### Exploitation et prévention des risques

##### *Gestion des barrages*

Que peut-on dire sur la gestion des barrages ? En tous les cas, on peut en parler comme d'un service rendu incontestable. Que ce soit sur le soutien des étiages ou sur la gestion des crues ; que ce soit en 2003 pour l'étiage le plus sévère pour Villerest ou en 2015 l'étiage le plus long pour les deux ouvrages, Naussac et Villerest ont bien assuré leur rôle ; de même que pour la gestion des crues, en fait, Villerest aura bien assuré aussi et bien réduit les hauteurs d'eau que ce soit en 2003 ou en 2008, puisqu'on a observé une réduction des hauteurs d'eau de l'ordre de 2 mètres à Roanne et 40 centimètres à Tours.

On peut également citer le déploiement sur le bassin de la Loire du réseau de mesure Cristal, un réseau de télémesure fondamental pour la prévision des crues et l'optimisation de la gestion des ouvrages, opérationnel depuis 1985 et l'Etablissement l'a transféré à l'Etat en 2004.

##### *Prévention du risque inondation*

Ensuite, sur la prévention du risque inondation, on peut parler d'un appui technique démultiplié. En effet, l'appui technique de l'Etablissement a un effet démultiplicateur et renforce l'opérationnalité des collectivités face à l'inondation.

Par exemple, on peut citer :

- l'augmentation de 1 à 30 du nombre de PCA de collectivités réalisés ou en cours
- la contribution à la réalisation d'1/3 des PCS du bassin (à peu près 412 ont pu être réalisés grâce à l'appui technique de l'Etablissement)
- l'information/sensibilisation de plus de 20.000 acteurs économiques et la réalisation de près de 2.500 diagnostics de leur vulnérabilité
- le conseil et l'accompagnement de collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, pour 3/4 du linéaire concerné (131 km sur 138)
- l'appui à l'élaboration de SLGRI, comme porteur de la stratégie, co-animateur ou partie prenante (14 sur 17)

C'est aussi la capitalisation, à différentes échelles spatiotemporelles du bassin, de la connaissance

sur le risque inondation, avec par exemple des modélisations, des études hydrauliques, avec la mise à disposition bien sûr de ces outils aux collectivités et à leurs partenaires.

C'est aussi de l'innovation, de l'expérimentation sur différentes thématiques de la prévention des risques d'inondation. On peut citer la réduction de la vulnérabilité des réseaux ou bien encore, plus récemment, la réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel.

#### Développement et gestion territorialisée

Quelles sont les réalisations concrètes ?

##### *Aménagement et gestion des eaux*

On peut parler de synergies renforcées, avec le portage adapté aux territoires d'outils de planification comme de mise en œuvre de la gestion de l'eau et des milieux associés, dans une logique d'intervention cohérente à l'échelle du bassin, soit 9 SAGE couvrant 1/3 du bassin et 4 contrats territoriaux dont le plus long.

C'est aussi la maîtrise d'ouvrage d'opérations (repeuplement en saumons) et des appuis techniques à des échelles spatiales et temporelles imbriquées (rétablissement de la continuité écologique sur les axes Allier, Aron, Cher, Loir, Sarthe).

##### *Recherche/Développement/Innovation*

Là on peut parler vraiment d'impulsions décisives, avec des actions telles que :

- l'anticipation et le traitement d'enjeux émergents (initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique depuis 2007 ; l'application depuis 2013 des sciences comportementales à la gestion de l'eau et des risques associés)
- la stimulation de l'interface chercheurs-gestionnaires dans une logique d'ouverture et de transparence, avec près de 3.000 participations en 7 ans ciblées sur les enjeux de bassin
- l'animation d'une communauté de jeunes chercheurs, riche de 22 thèses soutenues en 7 ans, avec évidemment la valorisation et l'exploitation des résultats pour le bassin
- le renforcement des pratiques collaboratives, avec par exemple la multiplication par 7 pendant le plan Loire III des visites sur le plateau collaboratif d'échange

Et pour finir, concernant la valorisation du patrimoine, ce sont des regards un peu insolites :

- par exemple, nous avons réalisé en son temps un chaînon manquant de 250 km entre Loire et Bourgogne de l'EuroVéloroute des fleuves de l'Atlantique à la Mer Noire
- aussi des études à l'échelle du bassin pour le développement de nouvelles formes de tourisme qu'il soit de nature, de pêche, industriel et technique

Voici EN BREF ce que l'on pouvait dire de l'Etablissement et ses apports.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci bien. On a pris l'initiative de faire ce petit document d'abord parce qu'il y a beaucoup de nouveaux élus à l'Etablissement. On avait beaucoup de questions sur l'Etablissement et donc on a trouvé intéressant de faire ce petit condensé. Et puis je pense que c'est un rappel aussi pour ceux qui sont là depuis plus longtemps. Voilà, c'est un petit pense-bête qu'on devrait toujours avoir sur nous pratiquement parce qu'il résume bien tout ce que fait l'Etablissement - il y a des chiffres importants - et je trouve qu'avec ces petits graphiques, c'est très agréable, on a tout de suite ce que l'on veut. Donc bravo et je pense que cela va nous aider, tous autour de cette table, à encore mieux appréhender ce que peut faire l'Etablissement et l'impact qu'il peut avoir sur ce fleuve et ses affluents.

Là non plus, il n'y a pas de délibération C'était pour faire le point. Merci en tout cas d'avoir fait ce

document qui nous aide tous les jours.

## **5. Point d'information sur l'épisode pluvieux de fin mai à début juin 2016**

Nous allons passer au point d'information sur l'épisode pluvieux, que nous avons bien sûr tous suivi. C'est vrai que certains d'entre nous ont été plus impactés que d'autres mais on a quand même tous suivi cela de très près.

On va le faire à 2 voix : pour la partie exploitation, c'est Mamy TOMBOZAFY qui va nous le présenter, et Pierre PHILIPPE pour la partie prévention.

### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Merci Monsieur le Président.

Je vais vous présenter la partie description sur les épisodes pluvieux à l'amont de l'ouvrage de Villerest.

Comme vous le savez, des événements pluvieux exceptionnels ont eu lieu du samedi 28 au mardi 31 mai 2016, avec des records de précipitations. Ces événements ont engendré des crues importantes sur plusieurs affluents de la Loire et de la Seine.

C'était un événement assez particulier à la fois de par son intensité et de par sa spatialisation : à l'amont des ouvrages, les débits n'ont pas réagi, ce qui fait que les ouvrages n'ont pas été sollicités notamment pour l'écrêtement ; par contre, quand on regarde les débits sur la Loire moyenne, on a constaté des débits assez importants avec des valeurs de l'ordre de 2000 m<sup>3</sup>/s, notamment au niveau d'Orléans.

Ces questions nous rappellent les problématiques liées au changement climatique et nous rappellent que, même s'il se passe des événements à l'aval des ouvrages, on ne peut pas ignorer ce qui peut se passer à l'amont, en tête de bassin, notamment sur la partie Cévennes.

Concernant la partie changement climatique, différents travaux de recherche ont eu lieu et ont démontré notamment le possible lien entre la probabilité d'occurrence de ce type d'événement avec le changement climatique. Des travaux, notamment du CEA, ont démontré qu'il y a une nette augmentation des records d'automne dans la région des Cévennes, avec une forte relation avec le réchauffement local.

On peut également constater dans la note qu'il y a une étude pilotée par Juliette BLANCHET qui a conclu à une tendance à l'augmentation sur la moitié de la région étudiée, c'est-à-dire les reliefs dans la partie Cévennes-Vivarais et Alès.

Tous ces travaux-là montrent qu'il y a potentiellement un lien avec le changement climatique et il ne faudrait pas qu'on oublie de prendre en compte notamment ce qui se passe sur l'amont du bassin en amont de Villerest.

### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Je vais dans un premier temps vous présenter l'événement au regard des politiques de prévention des risques d'inondation.

En la matière, on rappellera que les crues à répétition et fortement médiatisées dans les années 80-95, notamment la crue de 1992 à Vaison-la-Romaine, ont amené l'Etat à mettre en œuvre un programme de prévention des risques naturels dont l'un des points essentiels est de limiter strictement le développement dans les zones exposées. Il s'est traduit dans la loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, par la création des plans de prévention des

risques naturels prévisibles (PPR), qui visent à limiter, dans une perspective de développement durable, les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles.

Par la suite, la transposition en droit français de la directive de 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite directive « Inondation », a été l'occasion de fixer un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondation.

Cela se traduit par trois phases successives, conduites sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin :

- une phase d'évaluation des risques d'inondation et de diagnostic (EPRI), qui a été faite en 2011, aboutissant à l'identification et la cartographie des territoires à risque important d'inondation (TRI) ;
- une phase de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques (PGRI) et de déclinaison de stratégies locales (SLGRI) sur les territoires à risque important ;
- une phase d'action, pouvant être mise en œuvre via notamment des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI).

C'est dans ce contexte que se déploie actuellement la « Stratégie française de gestion des risques d'inondation » (SNGRI), dont une présentation synthétique en date de mars 2016 est produite en annexe à la présente note du dossier. Au moment où certain média, rendant compte du fait que c'était « l'heure du bilan et aussi de se tourner vers l'avenir », a pu titrer « Tirer les leçons pour être mieux préparé » (République du Centre du 11.06.2016, p. 2), on peut imaginer que cela se fasse au regard de la poursuite ou de l'atteinte des « 3 objectifs majeurs » fixés nationalement.

Pour en revenir aux événements survenus fin mai-début juin, ils ont souvent frappé là où on ne les attendait pas, à savoir nombre de communes situées en dehors des TRI et n'ayant pas de plan de prévention des risques inondation (PPRi). Cela interroge le parti qui a pu être pris, d'une concentration des efforts principalement et de plus en plus sur des territoires à forts enjeux.

A cet égard, on rappellera qu'à plusieurs reprises, notamment lors des consultations relatives à l'EPRI du bassin Loire-Bretagne, à la définition des TRI du bassin puis au projet de PGRI, l'Etablissement a émis des avis pointant la nécessité de traiter les risques d'inondation à une échelle cohérente afin d'éviter le morcellement et la perte de solidarité entre les territoires. Pour cela, voir les délibérations de décembre 2011, juillet 2012, juin 2013 et enfin mars 2015.

Ainsi, pour en revenir aux événements, à l'échelle nationale, près de 1360 communes de 24 départements ont été déclarées en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boues, impactant particulièrement l'Île de France et la région Centre-Val de Loire. Selon un premier bilan, ces inondations parfois qualifiées d'historiques ont provoqué 4 décès, 24 blessés et plus de 24.000 évacués. Une première estimation par les assurances des dommages assurés a fait apparaître un montant supérieur à 1 milliard d'euros.

Sur le bassin de la Loire et ses affluents, près de 500 communes réparties sur 7 départements (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Nièvre) ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, dont plus de la moitié (près de 290) dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

Au-delà du drame humain (5.000 habitations inondées et près de 1.000 personnes évacuées dans le Loiret, par exemple), c'est tout le tissu économique des départements qui a souffert. Dans le Loiret, la CCI évalue à 20% les entreprises plus ou moins impactées (soit environ 4.000 au total), 140 d'entre-elles ayant été gravement touchées, et certaines menacées de fermeture. En Indre-et-Loire, c'est entre 200 et 400 exploitations agricoles qui ont été touchées par les inondations. Le secteur du tourisme du fait des impacts sur la Loire à Vélo ou sur le patrimoine (Château de Chambord ou de la Ferté-Saint-Aubin) a également subi les conséquences directes ou indirectes des inondations.

Par ailleurs, les intempéries et débordements de cours d'eau ont rendu difficile voire impossible la circulation routière, particulièrement dans le Loiret, où 1/3 des axes départementaux ont été impactés, ainsi que dans le Loir-et-Cher. L'autoroute A10 (axe Paris-Orléans-Tours) a été coupée au nord d'Orléans pendant 10 jours consécutifs, piégeant de nombreux véhicules, interdisant toute circulation sur cet axe et engendrant d'importantes perturbations de circulations dans le secteur. La circulation a également été impactée sur certains axes ferroviaires. Les réseaux de distribution d'eau et d'électricité ainsi que de télécommunication ont également été touchés, impactant de nombreux foyers au-delà des zones inondées.

Le montant des premières enveloppes de crédits mis à disposition par l'Etat et des collectivités, au titre de la réparation des dommages, s'élève déjà à plusieurs dizaines de millions d'euros.

On relèvera notamment que :

- l'État a débloqué une enveloppe de 30 M€ au titre de l'aide d'urgence ;
- la Région Centre-Val de Loire a prévu un plan d'urgence de 8 M€ afin de répondre aux besoins des habitants, entreprises et collectivités sinistrées ;
- le département du Loiret a proposé un fonds d'urgence et un dispositif d'aide pour les sinistrés et les collectivités pour un montant total de près de 3 M€, et celui du Loir-et-Cher a débloqué une aide d'urgence de 1 M€ pour les sinistrés ;
- l'Agglomération d'Orléans a promis 1 M€ aux communes pour les travaux de voirie et les systèmes d'eaux pluviales.

L'accent mis actuellement sur ces actions pour parer « à l'urgence, au plus pressé », pour permettre la réparation et faciliter le retour à la normale, ne doit en aucune façon conduire à minimiser l'investissement primordial dans le domaine de la prévention, seul de nature à réduire à moindre frais et autant que possible l'impact des inondations à venir.

Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs questions méritent une attention renforcée sous cet angle, pour ce qui concerne par exemple : l'entretien des réseaux, y compris le dimensionnement des bassins de rétention ; le traitement des pollutions induites, avec la problématique de la dépollution des eaux et des sols ; les modalités particulières de gestion des déchets ; l'anticipation des phénomènes d'effondrement des sols... Sans même parler de la diffusion de la conscience du risque et de l'intégration des réflexes à adopter, à commencer par les plus simples.

Voilà pour ce premier point. Je vous propose maintenant de vous présenter un premier retour d'expérience lié à ces événements, à travers 4 axes d'intervention qui sont déployés par notre Etablissement.

### **Retour d'expérience d'actions de prévention des risques d'inondation**

Les intempéries et les inondations ont touché des territoires et des acteurs ayant bénéficié d'actions de prévention menées par l'Etablissement. Quelques témoignages de collectivités et d'entreprises situées dans les territoires impactés ont pu être recueillis suite à la décrue. Ils confirment, s'il en était besoin, l'intérêt des actions préventives réalisées pour faciliter la gestion de crise, réduire la vulnérabilité et les dommages, permettre la continuité d'activité, et montrent également une pérennité certaine de ces actions, plusieurs années après.

- Réduction de la vulnérabilité des actions économiques

Comme vous le savez, entre 2007 et 2014, l'Etablissement a conduit une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents, avec le soutien notamment de l'Europe.

Suite aux dernières inondations de fin mai-début juin, l'Etablissement est revenu vers des entreprises situées sur les communes reconnues en état de catastrophe naturelle, qui avaient

réalisé le diagnostic de vulnérabilité aux inondations et mis en place des mesures *ad hoc*, afin de savoir dans quelle mesure cette anticipation du risque leur avait été utile.

Voici quelques extraits des premiers retours reçus ou publiés dans la presse :

Extrait de L'Usine Nouvelle du 06/06/2016 - Témoignage d'une entreprise du Cher (Vierzon) :

« En collaboration avec l'Etablissement public Loire, Koyo Bearings avait réalisé un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation. A l'issue de cette analyse, il avait réalisé un bassin de rétention dans lequel il a pu déverser tout le week-end le trop plein d'eau qui menaçait ses cuves de four et ses presses. Cette usine de 180 salariés et 70 intérimaires n'a jamais cessé de tourner ».

Une entreprise du Cher

« Pour notre société, nous n'avons pas été touchés par ces inondations mais prévenus du risque et ayant réalisé un diagnostic de vulnérabilité et mis en place des mesures de stockage, nous avons constaté que ces mesures étaient tout de même utiles pour prévoir.

Par contre notre Société [...] dans la zone industrielle des Forges de Vierzon, elle, a été touchée par cette inondation. Aucune demande de diagnostic n'avait été proposée. C'est dommage ! du stockage aurait été prévu nous aurions sans doute été mieux préparés à subir cette inondation.

Nous vous remercions [de] l'intérêt d'avoir réalisé le diagnostic de vulnérabilité aux inondations qui je pense [a] été très utile pour les entreprises qui ont mis en place des mesures. »

Extrait de la Nouvelle République du 03/06/2016 : - Témoignage d'un commerçant du Loir-et-Cher (Blois)

« Et Alain Talbo d'expliquer alors qu'en 2009 il a participé à une enquête de l'Etablissement public Loire concernant les conséquences économiques sur le commerce d'éventuelles inondations. « Des spécialistes sont venus constater les problématiques de pénétration des eaux dans les entreprises » se souvient-il. Et ont « évalué le montant des pertes » pour sa boutique de vêtement. Verdict : une inondation lui coûterait... 300 000 €. Une somme correspondant aux pertes de stocks, aux dégâts électriques et « à la remise en fonctionnement ».

Une entreprise du Loir-et-Cher

« J'habite à Blois, dans le quartier sud appelé « Vienne ». Nous avons été entourés d'eau mais le dispositif existant (digues et déversoir de Loire) a été suffisant. Ceci dit, je reste en vigilance, en partie grâce à la mission de diagnostic effectuée il y a quelques années. Je tiens à vous remercier de nouveau. Cette fois-ci, nous n'avons pas été impactés. Mais ça arrivera... »

Une entreprise du Loir-et-Cher a indiqué par téléphone ne pas avoir eu de dégâts matériels, mais compte-tenu de la difficulté d'accès, perte d'activités de 3 jours.

- Préparation à la gestion de crise

Depuis 2007, l'Etablissement mène un appui aux communes pour une préparation à la gestion de crise et notamment pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Près de 450 communes ont pu ainsi bénéficier de cet accompagnement et mettre en œuvre des démarches de gestion de crise inondation.

Suite aux dernières inondations de fin mai-début juin, plusieurs communes ont fait état du déclenchement de leur PCS, également du fait que ce dernier leur avait permis de mieux gérer la crise.

Commune de RIGNY-USSE (37)

« Le Plan Communal de Sauvegarde a été un outil essentiel dans la gestion de crise des récents événements d'inondation. Notre commune avait tout d'abord réalisé ce document avec l'appui technique de l'Etablissement à l'aide de l'outil OSIRIS qui permet d'établir un travail intéressant dans le croisement des données d'aléas et d'enjeux. Sur cette base, nous avons par la suite élaboré un document opérationnel.



*Lors des événements d'inondation de mai-juin derniers, nous avons pu gérer la crise générée par la crue de l'Indre grâce à notre connaissance du territoire et à l'opérationnalité de notre organisation. Nous devons notamment rester vigilants à l'éventualité d'une rupture ou d'une surverse d'une digue du Cher ayant pour conséquence l'évacuation préventive d'une partie de la commune. Heureusement, la décrue a eu lieu avant l'atteinte de cotes très alarmantes pour le Cher. Cependant, la crise qui a duré près d'une semaine a fortement éprouvé nos petites équipes.*

»

#### Commune de DRY (45)

*« Je vous confirme que la mise en œuvre opérationnelle a été plus qu'utile face à ces inondations exceptionnelles de ces derniers jours.*

*Dès que nous avons vu l'eau du réseau assainissement remonter par les toilettes et inonder les classes de l'école primaire, dans un premier temps les employés communaux sont intervenus mais rapidement il a fallu demander du renfort en faisant appel à la liste établie par le PCS des personnes disponibles immédiatement.*

*Nous avons prévu un exercice en juillet pour tester notre réactivité mais ces malheureux incidents nous ont donné l'occasion de le vérifier et de constater le bien-fondé de ce PCS. »*

Et puis enfin, sur ce volet, le témoignage de la commune de MONTLIVAUT :

#### Commune de MONTLIVAUT (41)

*« Notre commune n'a pas été sinistrée mais suite aux dégâts constatés dans les communes voisines et des difficultés rencontrées, nous allons mettre à jour notre PCS en prenant en compte ces événements récents ».*

### **Réalisation de plans de continuité d'activité**

Je vous rappelle que l'Etablissement a porté, en 2013-2014, une première initiative commune pour la réalisation de Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour les collectivités du bassin de la Loire et ses affluents. Ainsi, 15 collectivités ont établi un diagnostic de la vulnérabilité de leurs enjeux et 10 d'entre elles se sont lancées dans l'élaboration du PCA.

Sur cette thématique, voici un témoignage de la Ville et de l'agglomération de Blois qui indique que, suite à une forte pluviométrie dans la proximité de l'agglomération bloisaise et globalement en région Centre, des phénomènes de ruissèlement puis des inondations se sont produits du lundi 30 mai au lundi 6 juin, mobilisant les services de la commune de Blois. Les phénomènes de ruissèlement ont eu lieu essentiellement sur le coteau le 30 et 31 mai. Les inondations dues à une crue des affluents de la Loire (Cosson, Beuvron et Cisse) ont commencé dès le 1<sup>er</sup> juin.

Les services ont été surpris par les inondations provoquées par les affluents de la Loire. De plus, jusqu'au mercredi, les services de Blois n'ont pas été alertés sur les risques d'inondation liés à ces cours d'eau. Parmi les 33 communes de l'agglomération de Blois touchées par les phénomènes, seulement 13 ont l'obligation d'avoir un plan communal de sauvegarde (car concernées par un PPR).

L'agglomération de Blois a quant à elle déclenché des dispositifs de continuité d'activité pour deux directions : l'assainissement et les déchets. Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) avait été établi pour la direction des déchets lors de la première initiative commune pour la réalisation de PCA, portée par l'Etablissement public Loire. Une problématique de coupure des accès nord-sud avait été envisagée et une adaptation des services de collecte des déchets avait été élaborée sur la base de ce PCA.

Les services d'accueil scolaire et périscolaire ont été également impactés car la préfecture a suspendu les cours le jeudi et le vendredi et le personnel a eu beaucoup de difficultés à venir sur son poste de travail. Un accueil en mode dégradé a donc été mis en place laissant percevoir la nécessité de travailler sur un nouveau PCA.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On va peut-être arrêter là. On a tous bien compris l'intérêt de l'Etablissement. On a aussi un article dans Les Echos qui était vraiment intéressant par rapport au travail sur les diagnostics de vulnérabilité des entreprises. On va demander autour de la table comment les élus ont vécu cet événement.

### **INTERVENTION DE M. DE REDON**

Merci Monsieur le Président.

C'est vrai qu'en tant qu'élu du canton de Romorantin-Lanthenay, qui est l'une des villes les plus touchées par ces inondations - on a eu la visite du Président de la République, venu apporter le soutien de la nation aux sinistrés de Loir-et-Cher - je trouvais cette première analyse très intéressante, et je vous en félicite d'avoir, dans un pas de temps finalement très court, réussi à la mettre à l'ordre du jour. Je voulais juste vous donner quelques éléments par rapport au ressenti, je dirais, de terrain.

A Romorantin, c'est la Sauldre qui a débordé. On a atteint des volumes supérieurs à 250 m<sup>3</sup>/s, sachant que le record historique est autour de 110 m<sup>3</sup>/s. On a donc fait face à des événements qui étaient inédits. C'est surtout cela qui a expliqué le niveau de dégâts, c'est-à-dire que prévoir ce qui n'a jamais eu lieu, c'est très compliqué.

Se pose la question d'éléments locaux :

- Les systèmes d'alerte qui n'ont visiblement pas fonctionné puisqu'à aucun moment le sud du département de Loir-et-Cher n'a été placé en vigilance rouge (mais orange), ce qui fait que les gens ont été surpris. S'il y a avait eu une vigilance rouge, ils auraient pu se préparer davantage.
- Des cartes PPRI qui étaient inadaptées puisqu'on a eu des zones inondées qui étaient hors périmètre, des zones qui étaient dans le périmètre et qui n'ont pas eu une goutte d'eau, donc ça pose aussi la question des diagnostics en amont pour se préparer, avec derrière des drames humains importants.
- Et se pose aussi la question des ouvrages. C'est vrai qu'on a en charge deux barrages mais à Romorantin, par exemple, on n'est pas équipé puisque c'est le genre d'événement auquel on n'a jamais fait face.
- Et, effectivement, ne pas occulter par rapport à tout cela la question des facteurs globaux et notamment du changement climatique. On a connu des crues mais en tout cas elles n'étaient pas en cette saison-là et elles n'étaient pas de cette ampleur-là. A partir du moment où, de mémoire d'homme, on n'a jamais vécu cela, se pose la question de pourquoi on a cela pour la première fois aujourd'hui et que cela n'a jamais existé avant.

A Romorantin, ça a vraiment été la surprise. Et beaucoup de dégâts : 2.000 bâtiments touchés, 800 foyers hébergés, plusieurs dizaines de millions d'€ de dégâts et, finalement, une population qui n'était pas du tout préparée à cela, ce qui à mon avis appuie l'intérêt d'exister en tant qu'Etablissement public Loire - on en parlait tout à l'heure - en termes de communication/prévention aussi bien au niveau des populations qu'au niveau des élus qui ne sont pas forcément toujours conscients de ce risque-là, qui peut paraître lointain, mais je peux vous garantir que quand ils vous frappent ces événements sont très durs.

Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci de ce témoignage.

## **INTERVENTION DE M. BARLE**

Merci Monsieur le Président.

On peut s'apercevoir d'ailleurs, à travers ce que vous avez dit et ce que nous avons vécu, que chaque épisode pluvieux prend un profil de caractère différent mais, à chaque fois, il doit enrichir notre expérience pour mieux prévenir. Et, en ma qualité de dernier rescapé du comité de pilotage de l'équipe pluridisciplinaire, je puis attester - et l'occasion m'en est offerte, si je ne la rate pas - de la justesse de l'intérêt de cette étude dont les conclusions étaient péremptoires : il fallait d'abord et avant tout s'orienter vers la prévention. La prévention qui a été très bien illustrée par l'intervenant précédent s'agissant de la réduction de la vulnérabilité, aussi bien au niveau des collectivités (bâtiments communaux, bâtiments collectifs) qu'au niveau des entreprises. Et là les diagnostics de vulnérabilité prennent toute leur importance. Et je crois que dans des zones dans lesquelles on n'était pas confronté à ce type d'inondation soudain, et on peut dire sournois, la vulnérabilité doit être encore à l'ordre du jour et peut-être sous un autre angle. C'est la raison pour laquelle il faut en matière de crue rester humble.

Je vous entendais dire tout à l'heure, dans la présentation de départ, qu'on se félicitait de l'écrêtement de Villerest en 2003. Je rappelle encore une fois de plus que c'était un événement fortuit - Villerest avait été vidé pour pouvoir réparer les vannes - et l'orage cévenole a rempli Villerest en une nuit, ce qui est extraordinaire. C'est extraordinaire parce que : imaginez que le mois dernier, on ait eu un épisode cévenole de cette nature ; et bien on était dans les conditions d'une grande crue, d'une crue de type centennal et au-delà.

Par conséquent, il faut être extrêmement humble et je pense que la prévention, et en particulier la diminution de la vulnérabilité, c'est le point capital.

Merci.

## **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En 2003, j'étais sur les bords de la Loire au barrage de Villerest et on voyait l'eau monter à vue d'œil. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous avons des aides pour les actions de réduction de la vulnérabilité, et que ces aides on ne les a plus parce que certains devaient trouver que ce n'était pas opportun. Aujourd'hui-même, j'ai signé un courrier au ministre de l'Economie. En effet, c'est vrai qu'on se rend compte aujourd'hui que l'économie est importante, que ces événements perturbent fortement l'activité, qu'ils ont des coûts importants. On a donc écrit, aujourd'hui-même, pour lui dire un petit peu ce qu'on était capable de faire sur les diagnostics et les mesures volontaires de réduction de la vulnérabilité des acteurs économiques. On va attendre son retour en espérant qu'il sera à nouveau possible de soutenir ces dossiers-là parce que, vous l'avez très bien dit M. BARLE, il faut se servir malgré tout de ces événements pour rappeler ce qu'on est capable de faire et qu'en effet il faut être humble parce que, comme disait Louis DE REDON, quand on n'a jamais vu de pareils débits, on ne peut même pas penser que ça existe et donc, en effet, on ne prévoit pas.

Il faut aller de l'avant et je pense que nous avons à l'Etablissement une équipe de qualité qui peut aussi réaliser des opérations de réduction de vulnérabilité intéressantes.

Merci pour ce point en espérant qu'on n'ait pas à en refaire un de sitôt.

## **6. Hypothèse de classement du barrage de Villerest en Point d'Importance Vitale (PIV)**

### **INTERVENTION DE M. N'GUYEN**

Merci Monsieur le Président.

Par courrier du 10 mars 2015, le sous-préfet de Roanne a invité la DREAL Auvergne-Rhône- Alpes à engager une démarche de classement de l'Etablissement comme Opérateur d'Importance Vitale. Il s'agit d'un préalable au classement du barrage de Villereest comme Point d'Importance Vitale. Les conditions et les procédures de classement sont définies par une instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale de 2014. Y sont recensées deux étapes importantes :

- la vérification par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes que le barrage rentre bien dans la liste des douze secteurs d'activités d'importance vitale et proposition au ministre concerné (ministère chargé de l'Ecologie) de désigner l'Etablissement comme l'opérateur d'importance vitale ;
- l'élaboration par l'opérateur des plans de sécurité d'opérateur (PSO) et des plans particuliers de protections (PPP) des points d'importance vitale, sur la base des études et des travaux à mener afin de transposer de manière concrète les mesures du plan Vigipirate.

Il faut savoir que, pour réaliser ces études, les opérateurs exploitant des établissements ou utilisant des installations et ouvrages sont tenus de coopérer à leurs frais à la protection desdits établissements, installations et ouvrages contre toute menace, notamment à caractère terroriste (Cf. Articles L 1332-1 et suivants du Code de la défense). Pour l'instant, le dossier est en cours d'instruction au niveau de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, suite à la visite du site effectuée en janvier dernier par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale, mandaté par le sous-préfet pour examiner la sécurité des abords du site, de la clôture périphérique, de la façade, des portes d'accès et des moyens de protection extérieurs, ce qu'on peut dire c'est que depuis 2010, l'Etablissement a déjà mis en œuvre diverses mesures contribuant au renforcement de la sécurité du barrage.

Je vais citer quelques travaux qui ont été réalisés.

En 2010 :

Remplacement des serrures des portes d'accès au barrage  
Installation d'une caméra sur le toit du bâtiment de commande

En 2011 :

Fiabilisation du système anti-intrusion  
Réparation du portail automatique  
Installation d'une caméra sur la prise d'eau de l'usine (vue amont du barrage)  
Sécurisation des lignes téléphoniques (phase 1)

En 2015 :

Sécurisation des lignes téléphoniques (phase 2)  
Sécurisation de la téléalarme (astreinte barragiste)  
Mise en place d'une nouvelle procédure d'accueil des personnes venant sur site (entreprises ou particuliers)

En 2016 (travaux prévus) :

Installation d'un rideau métallique entre le hall d'entrée du bâtiment de commande et les escaliers d'accès à la salle de commande  
Sécurisation de la porte d'accès à l'ascenseur depuis le hall d'entrée du bâtiment de commande

Au-delà des installations déjà programmées, il est prévu que l'Etablissement se rapproche d'EDF pour s'accorder sur des travaux complémentaires susceptibles d'être réalisés au deuxième semestre, dans la limite bien sûr des crédits disponibles au budget.

Voilà pour le point d'information.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci.

J'ai assisté aux réunions, étant du coin. En fin de compte, c'est le préfet de la Loire à l'époque qui avait pris peur, s'étant rendu compte qu'il était responsable en cas de souci. Mais notre préfet est depuis parti dans les ministères. Le nouveau préfet a semble-t-il moins peur. Des réunions ont quand même eu lieu tous les mois pendant 1 an. Là c'est fini, depuis 6 mois on n'a plus de réunion, ça s'est calmé.

Il n'y a pas de délibération, c'était simplement un point d'information.

On va passer au point suivant qui, pour moi, est un des dossiers les plus importants de notre Comité Syndical.

## **7. Valorisation de l'aménagement de Naussac par l'implantation d'une microcentrale dans le canal de dérivation du Chapeauroux**

### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez, Naussac est une retenue d'à peu près 190 millions de mètres cubes.

Le remplissage de la retenue s'effectue de 3 façons, par :

- pour 20% par les apports du Donozau, cours d'eau sur lequel est construit le barrage ;
- pour 50% une dérivation, placée sur le cours d'eau du Chapeauroux, un affluent de l'Allier;
- pour 30% par les eaux pompées dans l'Allier.

A l'heure actuelle, le différentiel moyen entre les recettes de turbinage et les frais de pompage de l'usine de Naussac est de l'ordre de 174.000 € TTC. Les recettes de turbinage sont au-dessus du pompage. Néanmoins, valoriser les débits qui viennent de la dérivation permettrait de compenser les coûts liés au pompage et de les investir dans des travaux pour fiabiliser le barrage en matière de sécurité notamment.

C'est dans ce contexte qu'en décembre 2012 a été signée une convention de partenariat avec l'ESIGELEC de Rouen dans le cadre de l'étude d'opportunité technique et financière de la mise en place d'une microcentrale sur la dérivation du Chapeauroux, dont le rapport est produit en annexe de cette note.

Dans la continuité de cette première analyse, un travail de stage ingénieur a été réalisé en 2014 afin de confirmer l'intérêt du projet. Ce stage a été prolongé par une note de faisabilité établie par BRLi en 2015, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Les deux éléments sont également annexés à la note.

Il est donc envisagé d'engager en 2016 la réalisation de cette microcentrale, pour une mise en service à l'horizon 2018.

La note présente l'emplacement du futur projet, avec le canal de dérivation qu'on voit sur le plan, et l'emplacement de l'usine, l'emplacement d'un ouvrage de mise en charge et le tracé de la conduite forcée qu'on voit sur le graphique en bas à droite.

Bilan prévisionnel des dépenses :

Un tableau dans la note présente notamment le montant total des investissements, qui est de l'ordre de 2.700.000 € TTC. La prévision des coûts de maintenance est de l'ordre 50.000 € par an et les recettes attendues sont de l'ordre de 150.000 € par an.

En termes de retour sur investissement de l'opération projetée, il s'établit à 23 années, voire 27 années s'il n'est pas tenu compte de la perception du FCTVA. Etant précisé que la durée d'amortissement serait de 30 ans car il s'agit d'une installation technique spécifique.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre : juillet-août 2016
- Démarrage des travaux vers le mois de décembre 2017
- Réception des travaux : juillet 2018

Comme déjà indiqué, le montant estimatif des travaux est de 2,7 M€ TTC, en hypothèse la plus probable. Il est envisagé que l'opération soit financée sans recours à un emprunt, *via* la mobilisation d'une partie du montant des provisions pour gros travaux déjà constituées, à hauteur actuellement de 5,9 M€.

Il est proposé d'acter l'autorisation de programme d'un montant de 2,7 M€ TTC réparti comme suit : 0,013 M€ en 2016 ; 0,737 M€ en 2017 et 1,95 M€ en 2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci.

Comme je vous le disais, il s'agit d'un dossier important. Il y a cette chute d'eau, cette possibilité de fournir de l'électricité. On vous l'a dit tout à l'heure, ce barrage est rempli essentiellement par du pompage, qui nous coûte de l'électricité. On cherche tous aussi des énergies renouvelables.

Ce dossier est présenté sans subventions bien sûr puisqu'on ne sait pas aujourd'hui si on en aura. On ira bien sûr en chercher, essentiellement au niveau de la Région concernée, mais on a préféré ne rien mettre pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Je pense que c'est un dossier important, dans l'air du temps, comme on dit. Si tout le monde fait un effort au niveau de l'énergie renouvelable, cela permettra d'être moins consommateur d'énergies fossiles.

#### **INTERVENTION DE MME ANTON**

Comme tout grand projet d'aménagement, je suppose qu'il sera soumis à enquête publique aussi ou est-ce que ce n'est pas nécessaire ?

#### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Il y a toute une démarche en fait par rapport aux autorisations, sachant que justement la réglementation a évolué récemment. Une loi, de 2011 je crois, fait que si on rajoute une installation sur une installation qui est déjà autorisée, on a automatiquement une autorisation, ce qui simplifie pas mal les démarches. Mais à l'heure actuelle, on n'a pas tous les éléments pour savoir s'il y aura une enquête publique. On le verra au moment de l'étude de maîtrise d'œuvre, en fait.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Il est à noter, pour ceux qui ne sont pas familiers du site, qu'il s'agit simplement d'exploiter une dérivation qui existe déjà aujourd'hui, qu'il s'agit de turbiner sur quelque chose opérant en l'état. Et à titre de précaution, comme cela s'inscrit quand même dans le périmètre d'un projet de parc

naturel régional, on a sondé les porteurs aujourd'hui de l'association de préfiguration de ce parc pour vérifier la compatibilité. Evidemment, ils la voient totalement puisqu'on est bien en optimisation d'un système qui existe aujourd'hui.

#### **INTERVENTION DE MME ANTON**

On est sur une optimisation de l'outil, en fait, qui est déjà existant. Mais cela fait déjà deux fois que vous me dites qu'il faut que je me rende sur place. Vous m'avez lancé l'invitation, alors j'attends avec plaisir une date.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

J'y suis allé il y a quelques semaines. Il y avait un peu de neige. C'était pour moi très important d'y aller parce que c'est plus facile de parler de Naussac quand on y est allé. Donc c'était ma première sortie en tant que président et c'est vrai que c'était assez impressionnant. C'est une très belle région - ce n'est pas le délégué de la Lozère qui va me dire le contraire - non, vraiment, c'est très joli, en plus le site est important, c'est notre plus grosse retenue (190 Mm<sup>3</sup>). J'avais du mal à comprendre ce pompage, même en voyant des photos, et en allant sur place, c'est vrai qu'on comprend beaucoup de choses. Il faudra en effet qu'on fasse une visite et ce sera avec plaisir en tout cas. De même si d'autres délégués veulent venir parce que c'est très important dans le cadre de nos études, car pour bien gérer un bien, il faut le connaître.

#### **INTERVENTION DE M. PALPACUER**

Je vous propose d'organiser un conseil d'administration à Naussac. C'est 5 heures de route. Chaque fois que je viens à Orléans, c'est 5 heures de route, et chaque fois que vous venez, c'est pareil. Donc ça serait bien et ça vous permettrait de visiter. C'est un juste retour des choses.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Ce n'est pas quelqu'un de la Loire amont qui va vous dire le contraire. Simplement, c'est vrai qu'il y a trois ou quatre ans, une réunion avait été organisée en Haute-Loire et on a été obligé de l'annuler faute de quorum. Donc il faut être sûr à ce moment-là que la Loire moyenne et la Loire aval viennent. Mais ce sera avec plaisir, on le proposera. Ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. En effet, ça ne me fera que 1 heure et demie au lieu de 3 heures et demie. On vient à Orléans tout à fait avec plaisir mais ça serait intéressant de décentraliser, ça permettrait de visiter. On peut faire ça en 2 temps : une partie Comité ou Bureau et une partie visite. Je pense que c'est indispensable. A petite échelle, c'est ce que je fais avec le SAGE que je préside sur la Loire. On décentralise 1 Bureau sur 2, pour visiter : on a visité une usine d'eau potable, on va visiter le barrage de Villerest, et dans peu de temps on va visiter Grangent avec EDF.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

On avait effectué une visite à Naussac du temps du Président DOLIGÉ. On avait été reçus par le maire de Langogne, à l'époque, qui était vice-président : Monsieur SURJOUX. Et on avait d'ailleurs été très bien reçus ! J'y retournerais volontiers.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je n'en doute pas mais je crois qu'à cette époque Madame ANTON n'était peut-être même pas née, donc c'est pour ça. Je plaisante !

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Ce n'est pas si vieux que ça. Le Président DOLIGÉ a été élu en 1995. C'était en 1997 ou 1998.

## **INTERVENTION DE M. FRECHET**

C'était une petite touche d'humour !

Par rapport à ce dossier-là, y a-t-il d'autres prises de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc on ira voir les travaux avec plaisir.

## **8. Avancement de l'appui de l'Etablissement à l'élaboration des SLGRI sur le bassin de la Loire et ses affluents**

### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Merci Monsieur le Président.

Parmi les territoires à risque important d'inondation (TRI) inclus dans le territoire d'intervention de l'Etablissement, 12 d'entre eux concernent directement des villes ou EPCI membres, associés au pilotage de l'élaboration de ces stratégies et à mettre en place sur ces territoires.

Dans ce contexte, l'Etablissement apporte son appui aux collectivités qui le souhaitent, afin qu'elles puissent bénéficier de son expertise et des connaissances acquises à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années. Dans la continuité de l'action d'appui initiée en septembre 2014 et dans la perspective de l'élaboration des stratégies locales d'ici fin 2016, l'important travail d'accompagnement des collectivités du bassin se poursuit.

Ainsi, abstraction faite des cas particuliers du TRI de Saint-Etienne, de celui du Mans en cours d'activation et de celui du Puy-en-Velay n'impliquant que de la participation à des réunions, l'Etablissement accompagne 11 TRI, qui concernent 13 stratégies, dans les différentes étapes de construction des stratégies locales en fournissant un apport méthodologique et technique adapté à l'avancement des démarches SLGRI sur ces territoires et aux demandes spécifiques des collectivités concernées. Ainsi il participe en tant que partie prenante avec un travail allant de la compilation des données jusqu'à la fourniture de documents types ; il effectue un travail d'aide à la structuration et à l'organisation de la stratégie locale ; il participe à la co-animation d'ateliers thématiques pour l'élaboration de ces stratégies, à l'appui à la rédaction de la stratégie locale ; et également au co-portage de stratégie.

Une cartographie est représentée dans la note sur les différents TRI.

Afin de renforcer les échanges et la mutualisation à l'échelle du bassin fluvial, un réseau des structures porteuses des stratégies locales a été constitué. Animé par l'Etablissement, il s'appuie notamment sur un espace internet dédié.

Je vais vous présenter un zoom de cet accompagnement sur deux territoires particuliers :

- TRI de Vichy

Sur le TRI de Vichy, l'appui méthodologique et technique apporté à Vichy Val d'Allier (VVA) s'inscrit en cohérence avec les projets en cours sur le territoire, qui doivent permettre, d'une part, d'affiner la connaissance de l'impact d'une crue à l'échelle de l'agglomération, d'autre part, d'avancer notamment sur des propositions d'actions de prévention des inondations.

En effet, sur ce territoire, cinq études pluridisciplinaires portant sur des secteurs stratégiques ont été lancées par la collectivité en 2016. Elles ont pour objectifs d'aboutir à l'établissement d'un schéma global d'aménagement, basé sur un diagnostic multithématique.



Par ailleurs, d'autres opérations spécifiques faisant l'objet d'accompagnements techniques de l'Etablissement sont menées, telles que la réalisation d'un plan de continuité d'activités, dont j'ai parlé tout à l'heure, la préparation à la mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et la réduction de la vulnérabilité des réseaux urbains.

Concernant l'élaboration du diagnostic de territoire, l'Etablissement a dans un premier temps mis à disposition un état des lieux des enjeux exposés selon différents scénarios de crue de référence. Ce travail de compilation et de fourniture de données a par la suite été repris, lors de l'application sur le territoire de l'agglomération du référentiel national de vulnérabilité aux inondations élaboré par le Ministère de l'environnement dans le cadre du groupe de travail national dédié. Cette expérimentation a été menée par le CEREMA en étroite collaboration avec Vichy Val d'Allier et l'Etablissement.

L'Etablissement a également participé, dans un second temps, à la réalisation de l'état des lieux des dispositifs existants, en apportant une aide dans l'analyse qualitative des plans communaux de sauvegarde et de leur cohérence intercommunale, comme préalable à la mise en œuvre d'un PICS.

S'agissant des objectifs de la stratégie locale de Vichy, ils seront définis à partir des premiers résultats des études menées cette année. Dans cette perspective, l'Etablissement a proposé une trame structurée de document stratégique, conforme au projet de cahier des charges des stratégies locales produit par les services de l'Etat et intégrant les enseignements des groupes de travail nationaux auxquels il participe.

De manière générale, l'implication de l'Etablissement sur le TRI de Vichy s'inscrit dans le prolongement et en déclinaison de l'étude 3P Allier qu'il a déjà réalisée et dont les résultats ont été livrés en juillet 2011.

- TRI d'Angers-Authion-Saumur : accompagnement d'Angers Loire Métropole

Le TRI d'Angers-Authion-Saumur a été divisé en deux secteurs hydrauliquement cohérents :

- les vals de Maine et de Louet, soumis majoritairement à des inondations de plaine par la Maine et ses affluents,
- les vals d'Authion et de Loire, soumis principalement aux crues de la Loire et au risque de rupture de digue.

Sur le secteur des vals de Maine et de Louet, la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM), qui représente 9 des 11 communes concernées, a été identifiée comme structure porteuse de la stratégie locale de gestion du risque inondation. Pour réaliser le diagnostic de territoire et définir les objectifs de la stratégie, ALM a souhaité bénéficier d'un appui fort de l'Etablissement.

Le diagnostic de territoire des vals de Maine et de Louet a ainsi été réalisé par les services de l'Etablissement et son agent de proximité basé à Angers, en collaboration avec la DDT du Maine-et-Loire. Cet appui poussé sur ce territoire se justifie notamment par la connaissance fine acquise via les études globales portées sur le bassin de la Maine et les appuis apportés aux collectivités dans le cadre de la « Mission Maine » assurée par l'Etablissement depuis 2004.

Ce diagnostic de territoire a été partagé avec les services et les élus d'ALM en avril 2016, avant d'être présenté pour validation à l'ensemble des communes concernées en mai dernier.

Pour définir les objectifs de la stratégie locale, ALM souhaite engager une large concertation et donner l'occasion aux membres de la conférence des acteurs de s'exprimer par la voie d'un questionnaire. L'Etablissement poursuit l'accompagnement de la collectivité dans cette nouvelle étape.

Enfin, il est prévu que la construction du programme d'actions soit faite en laissant encore une grande place à la concertation. L'Etablissement accompagnera la collectivité dans l'animation des groupes de travail et dans la rédaction du programme d'actions. Les retours d'expériences issus du travail réalisé sur les autres TRI seront partagés et valorisés pour appuyer Angers Loire Métropole dans cette dernière phase de travail.

Angers Loire Métropole, qui est également concerné par le secteur des vals d'Authion et de Loire, donc l'autre partie du TRI, a par ailleurs engagé une étude fine de la connaissance des digues et remblais de second rang présents sur ce secteur et dont la gestion reviendrait à la communauté urbaine si leur rôle de protection contre les inondations était avéré. L'Etablissement a été sollicité par ALM pour l'appuyer techniquement dans la phase de rédaction du cahier des charges, de sélection du prestataire et pour le suivi de l'étude qui doit débiter durant l'été. Les conclusions de cette étude alimenteront directement le diagnostic de territoire du secteur des vals d'Authion et de Loire en cours de réalisation sur les communes des Ponts-de-Cé, Sainte- Gemmes-sur-Loire et Trélazé, ainsi que les propositions d'actions de la stratégie sur ce secteur.

Il est à noter enfin que, dans le cadre des interventions de l'Etablissement au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens patrimoniaux, et dans le prolongement de la première expérimentation déjà réalisée sur ce territoire, il est prévu la mise à disposition d'ici la fin de l'année 2016 des éléments de diagnostic du volet « patrimoine culturel » destinés à alimenter la stratégie des vals de la Maine et du Louet du TRI Angers/Authion-Saumur.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci bien. Je ne sais pas si M. Gabriel MAQUIN de Vichy veut faire un complément.

#### **INTERVENTION DE M. MAQUIN**

Non je voulais simplement féliciter l'appui apporté par l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Merci Monsieur.

Il n'y a pas de délibération. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous allons continuer avec M. Renaud Colin.

### **9. Restitution de la 1<sup>ère</sup> édition de DisCo'Loire 2016**

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

DisCo'Loire comme Dialogues sur les Sciences comportementales et la gestion du bassin fluvial.

C'est une réunion qui a été organisée par l'Etablissement public Loire le 24 mai dernier et qui s'inscrit dans un contexte où la gestion de l'eau et des risques associés nécessite des solutions innovantes et complémentaires aux réponses techniques.

Cette rencontre collaborative avait pour objectif de faire émerger des réponses nouvelles aux problématiques qui touchent les gestionnaires de bassin, telles que la prévention du risque inondation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique, par exemple. La finalité de cette journée étant bien entendu la « mise en mouvement », dans ce domaine des acteurs publics.

Une dizaine d'experts des sciences comportementales sont intervenus. Parmi eux, la présence d'organisations internationales et d'administrations nationales : par exemple l'OCDE, la

Commission Européenne, ou, pour la France, le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique.

Nous avons pu noter l'engouement institutionnel pour le potentiel sous-exploité des sciences comportementales, tout comme la nécessité d'ajouter rapidement et systématiquement ces disciplines dans la boîte à outils de l'action publique.

La grande qualité des interventions, toujours présentées dans un souci de vulgarisation et d'accessibilité, a permis de susciter des échanges et de poser les premières bases d'une réflexion plus territorialisée de l'application des sciences comportementales.

Plusieurs pistes d'applications concrètes des sciences comportementales dans les domaines de la gestion de l'eau et des risques associés ont pu émerger et des projets de travail sont d'ores-et-déjà envisagés.

L'ensemble des éléments de réflexion de cette journée est accessible en ligne dès maintenant sur le site de l'Etablissement public Loire.

Cette journée s'inscrit dans une démarche plus large menée par l'Etablissement puisque les sciences comportementales, qui sont une discipline des sciences humaines et sociales, trouvent leur application de façon transversale dans les domaines d'activité de l'Etablissement, notamment l'adaptation au changement climatique, la prévention du risque inondation, ou encore l'aménagement et la gestion des eaux.

Ainsi, cette journée était proposée par l'Etablissement qui accueille depuis septembre 2015 une chargée de mission qui est dédiée à ce travail.

A l'automne 2015, la première étape du travail a consisté à la réalisation d'une base de données, qui référence environ 130 « nudges » (terme anglais qui veut dire « coup de pouce) et qui a vocation à servir de *boîte à outils* pour la construction d'incitations (aussi une traduction de « nudges » qui permettent de s'impliquer dans les politiques de l'Etablissement).

En parallèle, une série d'entretiens a été réalisée dans les services de l'Etablissement et les prochaines étapes devront proposer des solutions pour concevoir des incitations répondant aux enjeux que nous avons identifiés.

Il est à noter, enfin, qu'une communication sur le sujet sera effectuée lors du prochain salon Previrisq'Inondation qui se déroulera à Lyon en octobre prochain.

Eu égard à la portée de ces travaux, il est proposé au Comité Syndical de charger le Président de transmettre ces éléments au Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Préfet coordonnateur du Bassin.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien merci. Y a-t-il des besoins de complément sur ce dossier ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **10. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Evre-Thau-St Denis**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

L'avis de l'Etablissement en tant qu'EPTB a été sollicité sur le projet de SAGE Evre-Thau-St Denis par le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de ce SAGE.

Ce SAGE concerne une superficie d'environ 710 km<sup>2</sup>. Il englobe 3 bassins versants dont les axes principaux sont des affluents rive gauche de la Loire : l'Èvre, la Thau et le ruisseau de St Denis. Sur un plan administratif, le périmètre s'étend sur 17 communes du département du Maine-et-Loire.

Le projet de SAGE comporte 10 objectifs, 14 orientations et 51 dispositions classés au sein de 5 enjeux :

- la restauration des écoulements et des fonctions biologiques des cours d'eau ;
- la reconquête des zones humides et la préservation de la biodiversité ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- l'aide au portage et à la mise en œuvre du SAGE.

Le projet de SAGE Evre-Thau-St Denis a été présenté devant le Comité de Bassin Loire-Bretagne lors de sa séance de mai 2016. Cette instance a émis un avis favorable sous réserve que soit rendue compatible la rédaction de la règle relative aux demandes de renouvellement et de régularisation des plans d'eau avec l'orientation correspondante du SDAGE.

#### Proposition d'observations de l'Etablissement sur le projet de SAGE

Afin de préparer l'avis de l'Etablissement sur ce dossier, le Président a sollicité l'ensemble des collectivités membres concernées par cette procédure, ainsi que son représentant au sein de la CLE. La Région Pays de la Loire a transmis copie de son avis positif.

Nous avons réalisé une lecture par le prisme des missions de l'Etablissement.

L'Etablissement exerce des missions dans plusieurs domaines pouvant directement ou indirectement concerner le territoire du SAGE Evre-Thau-St Denis, notamment : la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

Comme cela a été fait pour rendre d'autres avis de SAGE, un certain nombre d'observations ont été listées dans ces 3 domaines qui concernent soit des constats, soit plutôt des demandes de précisions, des propositions d'ajustements, de compléments, de modifications de rédaction, pour lever éventuellement des ambiguïtés ou apporter des compléments.

Il est proposé d'approuver la délibération correspondante pour la transmission de ces observations au Président de la CLE du SAGE Evre-Thau-St Denis.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Donc rien de spécifique sur ce SAGE. Y a-t-il des demandes d'informations, de compléments ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **11. Valorisation du patrimoine archéologique du site de Villerest**

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

Lors de la construction du barrage de Villerest, l'EPALA avait fait réaliser de 1977 à 1983 d'importantes fouilles archéologiques préventives sur plusieurs sites. L'un d'eux, la Vigne Brun, contenait un habitat gravettien vieux de 25.000 ans qui a livré un abondant outillage. De nombreuses publications scientifiques ont rendu compte de l'intérêt de ces découvertes et un

colloque sur les habitats préhistoriques a eu lieu en 1982 à Roanne/Villerest pour présenter les résultats des fouilles à la communauté scientifique internationale.

Le produit de ces fouilles appartient pour moitié à l'Etat et pour moitié à l'Etablissement public Loire. Le Musée National de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac a sollicité l'Etablissement fin 2014 dans un objectif de valoriser et présenter au public les collections et moulages de ces découvertes.

Dans une logique de valorisation patrimoniale du site de Villerest, un accord de principe avait été donné par le Bureau du 13 mai 2015. Toutefois, ce dernier avait indiqué son souhait de recueillir préalablement l'avis de Roannais Agglomération et de la commune de Villerest.

Récemment le maire de Villerest nous a confirmé que la commune n'avait pas d'objection au transfert de propriété des moulages, propriété de l'EP Loire, au Musée National de la Préhistoire.

Par conséquent, dans une optique de valorisation, l'ensemble des collections issues des fouilles archéologiques, il est proposé au Comité Syndical de transférer la propriété de ces découvertes au Musée national de la Préhistoire, tout en lui indiquant qu'une mise à disposition à titre gratuit de produits numériques restituant la richesse du patrimoine archéologique vers l'Etablissement serait intéressante pour nous.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En effet, si on a besoin de communiquer à ce sujet, qu'on ne nous fasse pas payer. On l'a mis dans la convention. Comme on dit, c'est mieux quand c'est écrit parce qu'après, les gens oublient. Donc, Roannais Agglomération, que je représente, et la mairie de Villerest, sont tout à fait pour. Cela permettra de mettre ces collections mieux en valeur qu'elles ne le sont aujourd'hui et plus en sécurité aussi. C'est vraiment une bonne chose. D'ailleurs ils attendent cette délibération avec impatience. Je pense que c'est vraiment une chose intéressante pour la valorisation de notre patrimoine.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **12. Actualisation des montants (prévisionnels/réalisés) de reliquats de crédits**

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

Merci Monsieur le Président.

Conformément aux délibérations du Comité Syndical d'avril 2009, juin 2010 et mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territorialisées.

Les délibérations d'affectations sollicitées par les membres représentent l'engagement initial de financement. Elles sont donc faites sur la base des montants prévisionnels.

Suite au solde de plusieurs opérations, il est proposé la mise en cohérence avec le réalisé. Ainsi, le delta de crédits entre prévisionnel et réalisé peut être réintroduit dans les reliquats disponibles des collectivités concernées et ce pour un montant total de 236.705,79 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je pense que cela ne pose pas de problème. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

On continue avec vous, madame, sur une délibération plus de forme : la présentation des budgets.

### **13. Mise en conformité de la présentation des budgets supplémentaires 2016**

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

Suite aux observations formulées en avril 2016 par le payeur régional concernant le vote des budgets supplémentaires lors de la séance du 9 mars 2016, il est apparu opportun de mettre en conformité la présentation des documents budgétaires de l'Etablissement avec les délibérations d'affectation de résultat.

En effet, un mécanisme de suivi du résultat par actions a été mis en place depuis plusieurs années à l'Etablissement. Cependant, le fait de constater un résultat à la fois en dépenses et en recettes peut s'avérer bloquant au niveau de la paierie. Une solution de gestion a donc été proposée et validée avec la paierie, permettant de maintenir le suivi par actions pour l'Etablissement tout en étant conforme à la réglementation en vigueur.

Ce mode d'enregistrement a pour effet de faire baisser mécaniquement le volume des budgets votés mais n'a aucun impact sur les dépenses et recettes affectées aux actions gérées par l'Etablissement.

Ainsi, le montant du budget supplémentaire 2016, y compris la reprise des restes à réaliser, s'élève à :

- 6.214.248,06 € pour le budget principal en dépenses et en recettes
- 4.518.273,07 € pour le budget annexe en dépenses et en recettes

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà, si ça leur va, ça nous ira aussi, ça ne change pas la face du monde.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

### **14. Décision modificative n° pour l'exercice 2016**

On continue avec deux décisions modificatives : une pour le budget principal, une pour le budget annexe, aussi avec des montants pas très élevés. Allez-y madame.

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

La décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires sans faire appel à des contributions ou à de la redevance complémentaire.

La présentation des postes de dépenses s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

#### **Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest**

Il est prévu, au niveau de Naussac, l'inscription des crédits de maîtrise d'œuvre dans la perspective de la réalisation du projet de microcentrale du Chapeauroux à hauteur 257.000 €, point évoqué tout à l'heure ; ainsi que les frais de résiliation d'un marché de maintenance d'ascenseur pour 825 €.

Pour ce qui est de du barrage de Villerest, il s'agit de l'inscription des travaux de remplacement d'une armoire électrique, à hauteur de 106.000 €, et d'un complément pour l'analyse et le travail de recherche sur la gestion des embâcles à hauteur de 40.000 €.

Enfin, pour la partie gestion administrative de la redevance, il s'agit d'inscrire 3.200 € pour permettre l'annulation de titres sur la redevance 2015 qui ont été réémis en 2016 suite à un changement de débiteur.

#### Prévention et réduction du risque inondation

Il s'agit du remboursement de trop perçus de subventions 2015 sur la mission de coordination en Loire Moyenne et la restauration lit-levées domaniaux en région Centre, respectivement pour 2.000 et 2.234 € ; ainsi que l'annulation d'un titre 2015 réémis sur un nouveau débiteur pour la mission appui collectivités SLGRI/TRI, à hauteur de 3.000 €.

#### Aménagement de gestion des eaux

Il s'agit d'un redéploiement pour l'annulation d'un trop perçu sur l'enquête publique SAGE Loir, à hauteur de 4.342 € ; des inscriptions de crédits complémentaires financés par voie de subventions pour l'étude quantitative sur le SAGE Loir à hauteur de 14.800 €, et de la tranche conditionnelle de l'étude géomorphologique sur le Cher à Tours à hauteur de 21.400 € suite à la demande de la ville.

#### Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit uniquement d'assurer la contrepartie à l'inscription des 2.234 € sur l'opération restauration lit-levées domaniaux évoquée précédemment.

En résumé, la décision modificative a pour effet d'augmenter le budget principal de fonctionnement de 36.200 € et le budget annexe en investissement de 130.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Toutes les sommes ont été indiquées. Rien d'extraordinaire, on s'adapte au plus près en fonction des montants et de la réalité des choses.

Pas de demande d'informations complémentaires ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

### **15. SAGE Loir - Complément d'analyse dans le cadre de l'étude quantitative**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Loir, l'Etablissement public Loire a engagé une étude globale de caractérisation de l'état quantitatif des ressources du territoire et de détermination de volumes prélevables.

Le marché a été notifié en décembre dernier pour un montant de 93.028,50 € TTC.

Dans le cadre des premières phases d'étude, le comité de suivi élargi au Bureau de la CLE a acté l'opportunité de mettre en œuvre une analyse complémentaire des débits minimums biologiques (DMB). Par courrier du 24 mai dernier, dont copie est jointe à la note, le Président de la CLE a sollicité l'Etablissement pour lancer cette dernière analyse.

Le montant maximum de cette prestation supplémentaire étant estimé en tranche haute à 14.800 € TTC (pour 5 sites), il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature d'un avenant d'un montant supérieur à 10% du coût total du marché.

A titre indicatif, cela porterait à 107.828,50 € TTC l'enveloppe budgétaire initialement prévue à hauteur de 100.000 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien, je vous remercie.

Sur cette étude sur le Loir, pas de votes contre ? pas d'abstentions ? Je vous remercie.

### **16. Procédure d'achat public**

Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

Merci Monsieur le Président.

Le décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 prévoit de nouveaux seuils de procédure formalisée applicables aux collectivités territoriales :

- marchés de fournitures et services : le nouveau seuil est à 209.000 € HT
- marchés de travaux : le nouveau seuil est à 5.225.000 € HT

Il est proposé au Comité Syndical de modifier la procédure d'achat public actuelle, précédemment votée en octobre 2015, en intégrant ces nouvelles dispositions réglementaires.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Comme on fait un peu dans toutes nos collectivités. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

### **17. Règlement budgétaire et financier**

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit simplement d'anticiper un futur contrôle que l'on pourrait avoir de la Chambre régionale des comptes et par conséquent, profitant d'un petit moment de relative tranquillité, nous avons avancé sur l'écriture du règlement budgétaire et financier qui vient formaliser la pratique à l'intérieur de l'Etablissement.

C'est la raison pour laquelle vous avez, reprises ici mais sous un mode formalisé, les pratiques de l'Etablissement concernant à la fois le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle, les amortissements et les subventions.

Etant souligné immédiatement que la question de la gestion pluriannuelle revêt une particularité au sein de l'Etablissement puisque pour les travaux, effectivement, les autorisations de programmes, on maîtrise en quelque sorte la capacité de faire. Quand on est sur les autorisations d'engagement avec en particulier le subventionnement d'opérations dont on ne maîtrise pas la réalisation, cela présente un intérêt nettement moindre de fonctionner de la sorte.



Enfin, d'un point de vue extrêmement pratique, même si on parle de montants qui sont inférieurs - en cumulé pour tout le bassin et toute l'année - à 100.000 €, le fait d'avoir un règlement budgétaire et financier autorise à verser des subventions à titre forfaitaire. Pour le cas où on serait confronté un jour à un organisme qui demande une subvention à titre forfaitaire, le fait de disposer d'un règlement budgétaire et financier permet de répondre favorablement.

Voilà en quelque sorte un travail de formalisation, qui en tous les cas sera un élément supplémentaire à mettre au crédit de l'Etablissement lors d'un futur contrôle de ses comptes ou de sa gestion.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Un dossier assez technique aussi. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

## **18. Gestion du personnel**

### **Accroissement temporaire d'activité**

La demande émane du Président du SAGE Sioule, une personne étant en congé maternité, pour aider sur les missions. On vous propose de recruter quelqu'un en CDD pour un accroissement temporaire d'activité.

### **Substitution d'un poste permanent de technicien principal de seconde classe**

Le deuxième dossier concerne le technicien de Villerest pour un avancement d'échelon. C'est quelqu'un qui attend depuis pas mal de temps. Il passerait de technicien principale de seconde classe à technicien principal de première classe.

### **Transformation d'un contrat**

Le troisième dossier concerne la demande du président du SAGE Loir. L'animateur, en CDD depuis 6 ans, va être titularisé et donc passer en CDI. C'est vrai qu'au bout de 6 ans, on a eu le temps de voir qu'il était apte à ce poste-là.

Sur ces trois dossiers concernant la gestion du personnel, avez-vous des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **19. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

Un point d'information important sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ce matin, on était un certain nombre d'entre nous à avoir planché dessus pendant 2 heures. Nous avons tenu pas mal de réunions. J'en ai présidé deux à la demande de 3 SAGE à Clermont-Ferrand et 3 SAGE à Vierzon. On avance sur ce dossier-là, c'est important.

Monsieur ROSSIGNOL, allez-y.

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci. Il s'agit de vous présenter ces réunions et ce qui a été fait par l'Etablissement au titre de son implication dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

A ce titre, l'Etablissement a organisé, en partenariat avec les Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE dont il assure le portage, des réunions d'information et d'échange ayant pour objectifs :

- d'apporter des éléments génériques sur la compétence GEMAPI, mais surtout une analyse cartographique descriptive des enjeux correspondants et des structurations actuelles, afin que tous les acteurs puissent disposer d'un même niveau de connaissance partagé comme préalable aux réflexions ;
- de faciliter l'appropriation de ces enjeux et de nourrir la réflexion sur les modes d'organisation permettant leur prise en compte, dans le cadre d'une démarche ascendante.

Sur un plan organisationnel, il est à noter que sur les territoires des SAGE Loir et Loiret (réunions respectives des 11 et 12 mai) seuls les membres des CLE correspondantes étaient présents, ce point ayant été inscrit à l'ordre du jour d'une séance plénière de ces instances.

Concernant les bassins versants de l'Allier et du Cher, afin d'avoir une vision globale et cohérente à ces échelles et de permettre à chacun de bénéficier d'une mise en perspective des spécificités locales par rapport aux contextes voisins, ces réunions territoriales ont été organisées respectivement le 27 mai à Clermont-Ferrand et le 7 juin à Vierzon. Etaient conviés les membres des CLE, mais également les représentants des EPCI à fiscalité propre et des syndicats ayant compétence dans le domaine de l'eau, ainsi que les délégués de l'EP Loire des collectivités concernées territorialement.

Un même cheminement a été proposé dans chacune de ces réunions pour présenter des éléments d'analyse cartographique situant à la fois, tout d'abord, géographiquement le bassin et les EPCI à fiscalité propre concernés ; décrivant ensuite les enjeux sur le territoire pour la gestion des milieux aquatiques, pour la prévention des inondations et les éléments de structuration existante.

Sur la base de ces éléments présentés cartographiquement, des échanges étaient ensuite conduits par SAGE.

L'ensemble des éléments cartographiques produits à cette occasion-là - un gros travail, toutes les présentations étant organisées de la même manière, selon le même dispositif, SAGE par SAGE - sont disponibles dans la note du point d'information. Les cartes sont également accessibles en ligne sur le site de l'Etablissement : [www.eptb-loire.fr/gemapi](http://www.eptb-loire.fr/gemapi)

Ces 4 réunions, complémentaires et ne se substituant pas à des initiatives en cours, notamment celles de la mission d'appui technique de bassin et des Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale, ont permis de réunir plus de 200 personnes.

Elles ont déjà été suivies, au moins sur le territoire du SAGE Sioule, d'une autre réunion organisée à l'initiative de la CLE pour prolonger la discussion sur ce sujet.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Ces réunions que nous avons faites, entre autres à Clermont-Ferrand et à Vierzon, ont attiré un grand nombre de participants. On se rend bien compte que c'est une compétence qui pose question. Les débats étaient très intéressants et riches. Etaient en plus organisés 3 ateliers qui permettaient aussi à tout le monde de s'exprimer avant de se retrouver en plénière.

Pour résumer un peu :

Sur la partie « GEMA » les collectivités ne sont pas trop inquiètes. Les services sont à peu près structurés et tout le monde arrive à peu près à maîtriser.

C'est plus sur la « PI » (prévention des inondations) que les gens se posent beaucoup de questions, entre autres par rapport aux territoires. C'est vrai qu'ils sont petits et même si les gens arrivent à se regrouper, on restera quand même sur de petits périmètres.

Il y a donc vraiment un intérêt pour nous - et cela nous est demandé par les territoires - de regarder cette compétence avec bienveillance. Par contre, il faut être très clair, on ne fera pas tout. On laissera quand même une partie de la compétence sur les territoires, parce qu'il faut de la proximité. C'est normal. Mais je pense qu'on peut apporter notre expertise sur l'ensemble du linéaire, avoir une vision globale. Donc on continue à travailler.

Il nous faut faire des propositions aux EPCI. Alors c'est vrai qu'on attend aussi la nouvelle carte des EPCI. Dans deux ou trois mois, je pense qu'on saura à peu près, même définitivement, quels seront nos interlocuteurs au niveau des EPCI. Je rappelle que ce sont les EPCI qui auront la compétence GEMAPI. A voir avec ces collectivités comment elles veulent travailler. Mais je pense qu'on se doit, nous d'être présents. Cela faisait encore l'unanimité autour de la table ce matin, lors de nos discussions : aller voir les EPCI, travailler avec eux à leurs côtés. On n'en est pas à faire un transfert de compétence, on en est plus à un appui technique, important, une délégation. Et puis avoir vraiment une vision de l'ensemble du linéaire parce que, encore une fois, en matière d'inondation, on a beau faire quelque chose en amont, si à l'aval rien n'est fait, on ne peut pas dire que ça ne servira à rien mais ça n'aura pas l'efficacité que ça pourrait avoir. Je pense qu'on est là-dessus à peu près tous d'accord aujourd'hui. On a la chance d'avoir de la ressource en interne, de qualité, et on peut vraiment apporter un appui. Et comme je vous le disais en préambule, c'est une demande des territoires.

Que ce soit à Vierzon ou à Clermont-Ferrand, il y avait beaucoup de personnes autour de la table - dont certaines ici présentes qui, d'ailleurs, pourront intervenir si elles le désirent - qui nous demandaient si nous pouvions intervenir et à quel niveau. Je pense qu'on se doit - en tous cas, c'est ce que je proposerai - d'être présent sur cette compétence, essentiellement sur la prévention des inondations - vous savez que GEMAPI est sécable - ce qui est quand même non pas notre cœur de métier mais notre raison d'être.

Quelqu'un ayant assisté à ces réunions veut-il intervenir pour compléter mes propos ? Non ? Monsieur le Directeur, rien non plus ?

Donc on continue à travailler. A chaque Bureau, à chaque Comité, on passera deux heures avant, le matin, pour continuer à travailler sur cette compétence. Mais je pense qu'il va falloir maintenant qu'on arrive à être très concret vis-à-vis des territoires qui veulent savoir ce qu'on leur propose et à quel niveau on pourra les aider.

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Le prochain Bureau est programmé le 21 septembre. Je pense que vous l'avez noté. Le Comité suivant, le 12 octobre. On passe ensuite au 9 novembre pour un Bureau et le 7 décembre pour un Comité.

On sait que les calendriers des élus se remplissent vite. On essaiera d'être toujours très en avance pour planifier parce que c'est très important que vous soyez présents aussi bien aux Bureaux qu'aux Comités.

Et la commémoration de la crue à Orléans en septembre, manifestation pour laquelle l'Etablissement sera très présent aux côtés bien sûr de la Ville d'Orléans.

Avant de nous quitter. Il y a des nouveaux élus, qui sont là pour la première fois aujourd'hui. S'ils voulaient se présenter. Allez-y monsieur.

### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Mesdames, messieurs, bonjour, Fabrice BOIGARD, je suis vice-président du département d'Indre-et-Loire, en charge de l'environnement. Je suis également 1<sup>er</sup> adjoint de la ville de Saint-Cyr sur Loire qui est la 3<sup>ème</sup> ville du département d'Indre-et-Loire. Je suis assis à côté de mon collègue Yves MASSOT qui représente Tours.

Monsieur le Président, je voulais m'excuser par rapport à mon arrivée tardive puisque ce matin j'avais une réunion à Paris, et entre les TGV et les sorties de réunion, il faut calculer pour courir, et c'est pourquoi j'ai eu quelques minutes de retard à vos travaux. Mais c'est avec plaisir que je vous retrouve et, dorénavant, j'essaierai d'être le plus présent possible dans le cadre de mes possibilités. Merci à vous.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je vous remercie. Vous êtes tout excusé.

Il y avait aussi un conseiller régional de Bourgogne. Monsieur, si vous voulez vous présenter.

### **INTERVENTION DE M. MATHIEU**

Sylvain MATHIEU, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la forêt, de la filière bois, de la montagne et des parcs. Si je siége ici, en fait, c'est parce que je suis Nivernais, je viens de la partie nivernaise de cette nouvelle grande région, de Château-Chinon, exactement, dans le Morvan, qui est en tête de bassin versant.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Personne d'autre n'est là pour la première fois ? Monsieur MATHIEU et Monsieur BOIGARD, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

La Région Centre, ah excusez-moi. C'est que vous ne faisiez pas assez de bruit, c'est pour ça ! Allez-y monsieur.

### **INTERVENTION DE M. DUMAS**

Christian DUMAS, conseiller régional et par ailleurs maire d'Ingré, une commune du Loiret à quelques kilomètres d'Orléans. Au Conseil régional, je suis président de la commission Transport, intermodalité, transition énergétique et environnement.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien Monsieur DUMAS, merci. Même si vous êtes le régional, on espère vous voir souvent aussi et on espère que vous viendrez nous voir jusqu'à Naussac.

Très bien. Il est 15h50. Il y a la CAO, pour ceux qui en font partie, juste derrière là. Et puis merci en tous cas de votre présence et pour les débats.